



**Délibération du
Conseil Municipal du 15 Juillet 2025**

Nombre de Conseillers

En exercice : 18

Présents : 13

Votants : 15

Date de convocation : 09 juillet 2025

Secrétaire de séance : Florence DEVAY

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze juillet à vingt-heures et six minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BULLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Charles-Henri BERNARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : BERNARD Charles-Henri, BOURBON Ludovic, CHENE Marie-Thérèse, CLAIRET Aline, CHOULET Sébastien, DEVAY Florence, GIRIN Alexandre, GUIGON Marc, KLEIN Pauline, MARTIN Florence, PERRET Jean- Yves, PERRUQUON Séverine, PONCET Eric

Excusés :

Monsieur Fabien MARMILLOD pouvoir à Monsieur le Maire
Madame Karine MATHIEU à Madame PERRUQUON
Madame Annick BRUN-PEYNAUD
Monsieur Jean-François CHEVALIER

Absents :

Madame Pascale GOUTTE

DEL 2025 07 06 –Délibération création de poste non permanent – Année scolaire 2025 - 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2 ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à destination du service périscolaire durant l'année scolaire.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Entendu l'exposé, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, 15 VOIX POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

CREE, à compter du 01 septembre 2025, cinq emplois non permanents sur le grade d'adjoint d'animation territorial dont

la durée hebdomadaire est de 10/35ème pour les besoins du service périscolaire pour l'année scolaire 2025-2026.

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels non permanent.

Pour extrait certifié conforme,
Le 16 juillet 2025 A Bully
Le Maire,
Charles-Henri BERNARD



Secrétaire de séance
Florence DEVAY